



## AVIS DE COURSE

### “Myth of Malham Cup” (Grade 4)

Du 3 au 4 Août 2013

Et

### “National Corsaire” (Grade 3)

Du 5 au 9 Août 2013

**Lieu : Rade de Brest**

**Autorité Organisatrice : Les Crocodiles de l'Elorn  
Avec le soutien d' Aloha Attitude  
Sous le patronnage de l' As Corsaire France –**

## 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

## 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 3. ADMISSIBILITE

- 3.1 La régata est ouverte à :
  - Tous les voiliers de la Classe Corsaire et Corsaire JOG en conformité avec l'Association Nationale des Corsaires dont ils dépendent.
  - Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
  - Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité.



3.3 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité 2013.
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Avant le 20 Juillet 2013 : 110 € par bateaux pour le « National Corsaire » et La « Myth of Malham Cup »

75 € pour un équipage jeune (« Myth of Malham » + « National Corsaire »)

40 € pour La « Myth Of Malham Cup » seule

90 € pour le « National Corsaire » seul

Après le 20 Juillet 2013

Majoration de 25 €

#### 5. INSCRIPTION

5.1 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription à demander à l'autorité organisatrice (tel : 02.98.41.73.81) ou à téléchargé sur le site : [www.crococos.org](http://www.crococos.org)

5.2 Le bulletin d'inscription doit être adressé à l'adresse postale de l'Autorité organisatrice accompagné des frais d'inscription requis, a :

Les Crocodiles de l'Elorn  
Maison du Nautisme  
Port de Plaisance du Moulin Blanc  
29200 BREST

5.3 Les équipages étrangers sont invités aux épreuves par l'AS Corsaire France

5.4 Au moins 1 membre de l'équipage doit être membre « actif » auprès de l'As Corsaire.

5.5 Un équipage Jeune est un équipage dont chacun des membres est né après le 31 décembre 1987.

5.6 Les équipages peuvent être de composition différente entre la « Myth of Malham Cup » et le « National Corsaire ».

5.7 Un équipage peut ne s'inscrire qu'à une seule des 2 régates.

5.8 Les inscriptions définitives sont enregistrées selon le programme (voir § 6.1).

#### 6. PROGRAMME

6.1 Confirmation des inscriptions :

Pour la « Myth of Malham Cup » le samedi 3 Août de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Pour le « National Corsaire » : le samedi 3 Août de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

le samedi 5 Août 2013 de 9h00 à 12h00.



## 6.2 Jauge et contrôles :

Pour la « Myth of Malham Cup » le samedi 3 Août de de 14h00 à 17h00

Pour le « National Corsaire » : le lundi 5 Août 2013 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

## 6.3 Mise a l'eau des bateaux :

Samedi 3 Août de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Lundi 5 Aout de 14h00 à 17h00

## 6.4 Jours de course :

« Myth of Malham Cup »

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
Dimanche 4 Août 2013	10 h 00

« National Corsaire »

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement Maximum 3 courses par jours
Mardi 6 Août 2013	10 h 00
Mercredi 7 Août 2013	9 h 00
Jeudi 8 Août 2013	10 h 00
Vendredi 9 Août 2013	10 h 00

6.5 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h30.

## 7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course et les Annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions et affichées au panneau officiel.

## 8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours seront de type : Côtiers et/ou tactiques comme définis dans les Instructions de Course.

8.2 L'emplacement de la zone de course est décrit dans les Instructions de Course.

## 9. SYSTEME DE PENALITE

9.1 La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2.

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 pourra ,après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.



## 10. CLASSEMENT

Pour La « Myth of Malham Cup »

- 1 course devra être validée pour valider la compétition.

Pour le « National Corsaire »

- 3 courses devront être validées pour valider la compétition.
- 1 Classement Général (sur les 7 courses maximum disputées).
- Le classement final sera effectué par cumul de point a minima type ISAF (Système de Points a Minima de l'Annexe A ).
- Est déclaré vainqueur, le concurrent ayant le cumul de point le plus faible.
- Le nombre de parcours côtiers doit être supérieur ou égal à celui des parcours tactiques.
- Courses retirées :
  - Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série est le total de ses scores dans les courses.
  - Quand 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série est le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

## 11.PLACE AU PORT

Le port offre la gratuité des pontons du 3 au 10 Août 2013.

## 12.LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant les épreuves sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 13.COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 14.PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Challenge John ILLINGWORTH pour le vainqueur de la « Myth Of Malham Cup »
- Des Trophées aux trois premiers équipages du Classement Général « National Corsaire »
- Challenge l'HERCULEY pour le premier équipage Bizuth du « National Corsaire »
- Trophée Voiles et Voiliers pour le premier Jeune classé du « National Corsaire ».

## 15.DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).



## 16.UTILISATION DES DROITS

En application de la loi N° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives, modifiée par la loi n° 2003-708 du 1er Août 2003, il est rappelé que l'inscription de chaque concurrent à la « La Myth of Malham Cup » et au « National Corsaire » implique que son image et son nom, l'image de son bateau puissent être utilisées par l'autorité organisatrice pour communiquer et/ou valoriser l'événement et ce, sur tous territoires et tous supports.

## 17.INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

### **ALOHA ATTITUDE**

Soutien Logistique de La « Myth of Malham Cup » et du « National Corsaire »

Mr Julien TEXIER

Tel. 02 98 49 37 29

Mail. [julien@aloha-attitude.fr](mailto:julien@aloha-attitude.fr)

Site : [www.aloha-attitude.fr](http://www.aloha-attitude.fr)



## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016  
Applying to foreign competitors

### RRS 64.3

FFVoile Prescription (\*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

### RRS 67

FFVoile Prescription (\*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

### RRS 70. 5

FFVoile Prescription (\*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

### RRS 78

FFVoile Prescription (\*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

### RRS 86.3

FFVoile Prescription (\*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

### RRS 88

FFVoile Prescription (\*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

### RRS 91

FFVoile Prescription (\*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

## APPENDIX R

FFVoile Prescription (\*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)